

CERTIFICATION

PERFORMANCE DE LA VALEUR DE LA VARIATION TEMPORELLE DES ROBINETS THERMOSTATIQUES

Liste de prix 2017

en application du référentiel de certification de la performance de la valeur
de la variation temporelle des robinets thermostatiques

(Les montants indiqués s'entendent hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur)

Version du 07/02/2017

Tarif applicable et Conditions de facturation

1. TARIF APPLICABLE

1.1. OBTENTION DE LA CERTIFICATION (en € HT)

Ref	PRESTATIONS	TARIFS
412	FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER (FRAIS D'ENTREE) ⁽²⁾	1 760
INSTRUCTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION ^{(1) (2)}		
715	. Par type robinet thermostatique	495

1.2. SUIVI DES PRODUITS CERTIFIES (en € HT)

	PRESTATIONS	TARIFS
722	FRAIS FIXES DE REDEVANCE ANNUELLE	
	. Frais de redevance	1 155
INSTRUCTION DE DOSSIERS D'ADMISSION COMPLEMENTAIRE ET DE MAINTIEN ^{(1) (2)}		
417	. Par type robinet thermostatique	495
371	VERIFICATIONS COMPLEMENTAIRES (au temps passé°: Les coûts engendrés par des prestations non couvertes dans le cadre du processus d'une demande mentionnés au paragraphe 2.1 sont à la charge de la société, quels que soient les résultats de celles-ci.	165 / heure
811	Frais de modification de contrat (hors fusion, liquidation ou absorption)	110 / certificat

(1) Les frais de gestion sont facturés au tarif minimum. Toutefois, des frais supplémentaires pourront être facturés sur la base du tarif horaire d'EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.

Taux horaire = 165 € HT

(2) Le versement de ces frais reste acquis même au cas où le droit d'usage de la marque NF ne serait pas accordé ou au cas où la demande serait abandonnée en cours d'instruction.

2. CONDITIONS DE FACTURATION

Les conditions de facturation sont précisées en partie 4 du Référentiel de certification.

Les conditions de paiement sont mentionnées sur les factures.

L'envoi des factures est effectué uniquement par mail. Si vous désirez une copie papier de la facture, n'hésitez pas à nous la demander, nous vous la transmettrons le plus rapidement possible.

Les frais définis ci-dessus sont facturés par EUROVENT CERTITA CERTIFICATION à la société qui demande la certification de la valeur de la variation temporelle ou qui en bénéficie ; elle doit s'en acquitter en une seule fois dans les conditions prescrites.

Le demandeur ou le titulaire doit acquitter ces factures dans les conditions prescrites ; toute défaillance, de la part de la société fait en effet obstacle à l'exercice de EUROVENT CERTITA CERTIFICATION des responsabilités de vérification qui lui incombe conformément aux règles.

Dans le cas où une première mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ne déterminerait pas, dans un délai de 1 mois, le paiement de l'intégralité des sommes dues, toutes sanctions prévues peuvent être prises pour l'ensemble des produits certifiés du titulaire.

PAIEMENT DES FACTURES



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire

EUROVENT CERTITA CERTIFICATION

Domiciliation

**SG PARIS BOURSE ENTR (00059)
134 RUE REAUMUR
75002 PARIS**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03020	00020682179	43

IBAN : **FR76 3000 3030 2000 0206 8217 943**

BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**